

« SEJOUR MONTAGNE -5^{ème} - »

Suite au sondage réalisé juste avant les vacances d'Automne, il s'avère que le nombre de familles intéressées permet d'envisager la réalisation du séjour « Montagne » 2024.

Nous rappelons ci-dessous les informations principales :

Ce séjour se déroulera à Notre Dame du Pré (Savoie) avec la possibilité de skier sur le domaine de La Plagne. Nous serons hébergés au chalet « Gai Soleil », à Notre Dame du Pré. (<https://www.vaceva.com/chalet-a-la-plagne-73-notre-dame-du-pre-classe-de-neige/>)

Les objectifs sont identiques aux années précédentes avec l'idée de découvrir la montagne dans son ensemble par l'intermédiaire de visites, d'expériences et de pratiquer des sports montagnards (ski, raquettes...) Evidemment, ce type de séjour est également l'occasion de développer l'autonomie des élèves et de permettre l'apprentissage de la vie en collectivité

Ce séjour aura donc lieu du dimanche 07 Janvier au samedi 13 Janvier 2024.

Le tarif demandé aux familles est de 380€ (avec un paiement en 3 fois). Ce tarif inclut le transport, l'hébergement, les cours ESF, le matériel de ski, le forfait de remontées et les visites. Nous rappelons que des aides peuvent être trouvées auprès de votre comité d'entreprise et qu'il est également possible d'utiliser les chèques vacances. Enfin, pour toute question d'ordre financière, il est possible de prendre contact avec le service intendance du collège en téléphonant au 02.43.50.30.50.

L'objectif étant de faire partir un maximum d'élèves, la peur du ski, les problèmes de régime alimentaire, des petits soucis personnels de toute nature ne doivent pas être une raison de non participation car il s'agit avant tout d'une semaine de vie collective avec les autres élèves. Il est possible de prendre contact avec Monsieur MELUN pour aborder cela.

Afin de réserver une place pour votre enfant, nous vous demandons de ramener au plus vite (*dans une enveloppe avec le nom, le prénom et la classe de l'élève*) **le coupon de réservation ci-dessous accompagné des deux premiers versements. Comme stipulé sur l'acte d'engagement, il s'agit donc de deux chèques (un de 140€ encaissé mi-novembre et un autre de 130€ qui sera encaissé mi-décembre) à l'ordre du collège Pierre Gilles de Gennes.**

La date limite pour le retour est fixé au 14 Novembre.

Après cette date, la participation à ce séjour ne sera plus assurée.

ATTENTION, LES PAIEMENTS EN ESPECES SE FONT DIRECTEMENT A L'INTENDANCE.

Le 3ème versement (de 110€) aura lieu en décembre avec un encaissement en janvier.

Une réunion d'organisation aura lieu dans le mois de décembre.

✂ découper SVP découper SVP découper SVP découper SVP

Je soussigné Madame, Monsieur....., responsable

légal de l'élève.....classe de :.....

atteste que mon enfant participera au « séjour Montagne » qui aura lieu du Dimanche 07/01/2024 au Samedi 13/01/2024 à Notre Dame du Pré.

Je note que la réservation sera considérée comme définitive avec le retour de ce coupon, de l'acte d'engagement signé et **des deux premiers versements.**

Date et signature :